

COMPTE RENDU DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2009  
A 20H30 A SONNAC SUR L'HERS

PRESENTS : MMES, MRS CLERGUE Lucien, SALVAT Jean-Pierre, LEFEBVRE Daniel, BAUZOU Gaston, FERRIE Hélène, JEAN Claudine, FONTANEAU Sylvie, Le MINEZ Monique, MARTINEZ Jean-Paul, BACAVE Serge, RIGAUD Jeannine, PATISSON Jean-louis , ROUSE Stéphanie, PENANDO André Gérard, JOULIA Gérard, GAUVRIT Jean-Christophe, BENET Richard, VIDAL Antoine, LAFFONT Jacques, BOUDLET Michel, FONTANEAU Josette, BENEDET Ghislain, ASTIER Eric, BACHERE Odile, CARBONNEL Bruno, BACHERE Yves, GARROS Evelyne, SADDIER Yves, GUILHAMAT Christian,

Monsieur le Président remercie Monsieur Daniel LEFEBVRE, Maire de Sonnac-sur-l'Hers pour la mise à disposition de la salle et accueille l'assemblée. Il nomme ensuite une secrétaire de séance, Mme ROUSE Stéphanie et après avoir lu le compte rendu de la précédente assemblée, donne lecture de l'ordre du jour.

**I. Bilan du Festival « Souriez, c'est pour rire » :**

Monsieur le Président rappelle que la quatrième édition du festival a eu lieu les 21, 22 et 23 août derniers à Puivert, Sainte-Colombe-sur-l'Hers et Chalabre ainsi qu'une avant soirée à Caudeval le 25 avril dernier.

Le bilan financier présenté par l'association Foyer d'éducation populaire de Chalabre, partenaire de l'opération, fait apparaître un budget équilibré à 48 645 € dont 30 645 € TTC de dépenses facturées, le reste correspondant à de la valorisation du temps et des moyens des communes, des bénévoles et de la Communauté de communes. Ce bilan est stable par rapport à l'édition précédente, avec une participation de la Communauté de communes de 5000 €. Les recettes des spectacles sont équivalentes à l'an dernier et atteignent 2 695 € (avec la soirée à Caudeval).

Monsieur le Président informe ensuite que la pérennisation de ce festival implique la mobilisation d'un noyau de bénévoles dans son organisation et la souplesse de fonctionnement d'une association. Etant donné que le Foyer d'éducation populaire se restructure, et ne souhaite pas conserver la charge de l'organisation de cette manifestation, un appel à bénévoles a été lancé pour la création d'une association porteuse du festival.

Monsieur le Président laisse ensuite la parole à Marie Bénédicte LEMAIRE, programmatrice du festival qui présente le bilan artistique du festival et expose ses préconisations concernant les évolutions possibles du festival.

Elle préconise de le décaler au 2<sup>nd</sup> week-end de septembre pour en faire un festival de rentrée. Dans ce cadre, elle proposerait un vide grenier sur Puivert avec des spectacles de rues, une présence au marché de Chalabre, un spectacle le vendredi soir à Rivel (où le public a été présent à chaque fois), un spectacle le samedi soir à Puivert sous chapiteau, en développant des formules repas-spectacles, et un spectacle final de cirque.

Dans l'attente de la création d'une association dédiée spécialement à ce festival, les élus décident de reporter la décision de la reconduction du festival au prochain conseil communautaire.

**II. Forum sur la création d'activité :**

Monsieur le Président indique que le 6 juin dernier, la Communauté de communes du Pays de Sault a pris l'initiative d'organiser le premier Forum de la création d'activités et de

l'emploi en milieu rural. La communauté de communes du Chalabrais a été partenaire de l'opération avec Axat et Quillan. Cette première manifestation, organisée dans le but de favoriser le développement économique de nos territoires, a reçu le soutien du Conseil général et du Pays de la Haute Vallée de l'Aude. Les organisateurs souhaitent pérenniser l'opération et développer son itinérance à travers les territoires partenaires. Pour 2010, la Communauté de communes du Chalabrais est pressentie pour être territoire d'accueil et organisateur de la manifestation avec probablement 2 nouveaux partenaires : le Pays de Couiza et le Donezan (Ariège limitrophe), soit 6 territoires impliqués.

Afin de conforter cette manifestation, Monsieur le Président précise qu'il sera demandé une participation égale à chacune des collectivités d'un montant pouvant aller de 300 à 500 €, sous couvert d'une convention. Un co-financement sera recherché auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, via le contrat de Pays.

Monsieur le Président sollicite un **accord de principe** concernant l'accueil de cette manifestation sur le Chalabrais en 2010, ce qui impliquera une participation à hauteur de 300 à 500 € pour la Communauté de communes du Chalabrais.

<b>VOTE :</b>	<b>POUR</b>	<b>Unanimité</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

### **III. Convention Voie Verte :**

Monsieur le Président rappelle que le dimanche 11 octobre de 9h30 à 18h se tiendra la 3<sup>ième</sup> fête de la voie verte en Pyrénées Cathares. Après Camon et Dreuilhe, elle se déroulera à Chalabre, et vise à promouvoir les 38 km du linéaire entre Mirepoix et Lavelanet.

Au programme, des animations gratuites seront proposées pour tous, libres ou encadrées. Monsieur le Président précise qu'une mutualisation de moyens humains, logistiques et financiers est mise en place entre les collectivités organisatrices : Communauté de Communes du Chalabrais, du Pays d'Olmes, du Pays de Mirepoix. Le budget de l'évènement est de 3300€, et chaque communauté de communes en finance 1/3 soit 1100€.

Monsieur le Président propose de voter pour l'autoriser à signer la convention tripartite (entre les trois Communautés de Communes) permettant l'organisation de cette manifestation.

<b>VOTE :</b>	<b>POUR</b>	<b>Unanimité</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

### **IV. Convention Présence Verte :**

Monsieur le Président indique que l'Association Présence Verte Grand Sud a fait deux propositions de convention de partenariat pour l'installation de la Télé-assistance pour les personnes âgées :

- a. La première proposition consiste à participer à hauteur de 50% du montant des frais d'installation qui se montent à 45 € soit 22.50 € à notre charge.
- b. La deuxième proposition consiste à permettre aux nouveaux abonnés de bénéficier d'une réduction de 50% du montant des frais d'installation.

L'association Présence Verte prenant à sa charge dans les 2 cas les 50% restants.

Suite à la remarque de plusieurs maires déjà signataires de cette convention, Monsieur le Président propose d'inciter l'Association Présence Verte Grand Sud de contacter directement les communes.

**V. Décision modificative en section d'investissement :**

Monsieur le Président informe que pour procéder à la vente des parcelles de la ZAE de Sainte Colombe sur l'Hers, il est nécessaire de procéder au bornage définitif de la zone dont le coût s'élève à : 2 800 €.

Monsieur le Président précise qu'un virement de crédit en dépenses et recettes sera effectué de l'opération 913 (voie ferrée) vers l'opération 915 (ZAE).

<b>VOTE :</b>	<b>POUR</b>	<b>Unanimité</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

**VI. Actions 2009 de la Charte Forestière de Territoire :**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il a été procédé à l'ouverture des offres concernant les actions suivantes :

a. Sentiers des métiers du bois : Suite à une action lancée en 2008 pour la conception de panneaux d'interprétation portant sur les essences de bois et leurs utilisations passées et présentes, un appel d'offre a été lancé pour réaliser et poser les panneaux sur un sentier pré-identifié à Rivel. L'Office National des Forêts et l'entreprise Bio-Masse ont fait une proposition. C'est cette dernière qui a été retenue, du fait de son moindre coût et de l'inclusion de la pose dans les travaux pour un montant de 5 323.60 € financé à 40% par le CG et 60% d'autofinancement.

b. Etude et mise en place des Plans Simples de Gestion : Il y a deux volets à ce travail, qui fait suite aux actions 2007 et 2008 portées sur l'amélioration de la mobilisation des bois du Chalabrais :

i. Tout d'abord une étude des PSG en cours de validité sera effectuée, pour en déterminer le degré de réalisation et relancer les travaux en attente ; seul le CRPF a envoyé une offre, qui est donc retenue pour un montant de 4 056.00 € HT financés à 80% par le CR et 20% d'autofinancement.

ii. Puis un diagnostic sera proposé aux propriétaires forestiers de plus de 25 ha n'ayant pas encore de PSG, pour les inciter à mettre en place une gestion durable de leurs forêts seul le CRPF a envoyé une offre, qui est donc retenue pour un montant de 19 968.00 € HT financés de la même manière.

**VII. Poste du 5<sup>ème</sup> Vice-président :**

Monsieur le Président informe que suite à la démission de Monsieur Yves ETTORI, il a demandé à la Commune de Chalabre de présenter un autre délégué pour son remplacement. La Commune de Chalabre préfère pour quelques temps ne pas procéder à ce remplacement.

Monsieur le Président propose donc s'il n'y a pas d'autre candidat de laisser vacant le poste de 5<sup>ème</sup> Vice-président en attendant la décision définitive de Chalabre.

<b>VOTE :</b>	<b>POUR</b>	<b>Unanimité</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

### **VIII. Information sur la vente de l'Hôtel de France :**

Monsieur le Président indique que Monsieur LIMOUZY a informé de l'accord de la Banque pour le financement du rachat du bâtiment. Maître DUCHAN (Notaire) prépare les actes de vente /achat qui seront signés au plus tôt.

### **IX. Information sur l'achat du tracteur :**

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été prévu au budget primitif 2009 le remplacement du tracteur-tondeuse.

Après réception de plusieurs propositions, la meilleure offre a été celle des Etablissements MARANDEL pour un montant de 29 200.00 € TTC soit 24 414.72 € HT.

Monsieur le Président propose de mettre l'ancien tracteur en dépôt-vente pour un montant de 2 500 €.

Après discussion il semble que ce montant ne soit pas assez élevé, il est donc proposé de le mettre à 4000 €

### **X. Questions diverses :**

#### **a. Questions de Mr JOULIA Gérard (maire de Courtauly) :**

##### **i. Conteneurs OM :**

Monsieur JOULIA indique que les conteneurs OM sont très sales et demande s'il est possible que les employés intercommunaux procèdent à leur nettoyage. Monsieur le Président, après discussion par l'Assemblée propose que ce soit fait par les agents intercommunaux mais uniquement dans les communes n'ayant pas d'employés communaux.

##### **ii. Fréquence des réunions du Conseil Communautaire :**

Monsieur le Président précise que la loi oblige à quatre réunions par an, ce qui est fait. Cela dit, à la demande de l'Assemblée, six réunions par an permettraient une meilleure implication de l'ensemble des élus.

#### **b. Question de Monsieur PATISSON (Commune de Saint Benoit)**

##### **i. Projet de ZDE sur Sonnac sur l'Hers :**

Monsieur PATISSON demande comment il est possible que le Maire de Sonnac-sur-l'Hers présente un projet de ZDE sur sa commune comme un projet à intérêt communautaire alors qu'il a été délibéré au sein du Conseil Communautaire le non transfert de la compétence sur l'étude des énergies renouvelables à la Communauté de Communes du Chalabrais.

Monsieur LEFEBVRE précise qu'il a effectivement été évoqué le terme d'intercommunalité mais uniquement dans la répartition des recettes fiscales apportées par ce projet.

Après discussion et explication, il apparaît qu'il y ait un malentendu suite à un écrit du bureau d'étude qui aurait noté que le porteur de projet était la Communauté de Communes du Chalabrais. Ce bureau d'étude sera contacté par Monsieur le Maire de Sonnac-sur-l'Hers afin de corriger cette erreur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.